

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/125/7.4

Feuillet n° 134

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 7 décembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, **Suppléant** : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

OBJET : Modification du Règlement d'Intervention Economique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

Vu le décret n° 2020-757 du 20 juin 2020 modifiant le décret n°2020-371 du 30 mars 2020,

AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020125-DE
Regu le 17/12/2020

Vu la délibération n° 2020.747.SP de la séance plénière du Conseil régional Nouvelle Aquitaine du 10 avril 2020 adoptant le plan d'urgence de la région nouvelle aquitaine et autorisant les EPCI du territoire de la région nouvelle aquitaine à conventionner avec la Région pour mettre en œuvre les aides économiques exceptionnelles liées à la crise COVID 19, sur la base des règlements d'intervention de la Région « fonds de soutien d'urgence aux entreprises » et « fonds de soutien aux associations, nonobstant les précisions énoncées dans ces règlements en matière de nombre de salariés, taille d'entreprises, de code NAF et montant minimum ou maximum de subvention ou de prêt, précisions qui sont laissées à la libre appréciation des EPCI, en fonction des spécificités de leur territoire,

Considérant la situation des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

Considérant le règlement du fonds de solidarité mis en place par l'État,

Considérant le plan d'urgence économique mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine par délibération n° 2020.747.SP du 10 avril 2020 notamment le fonds régional pour soutenir la trésorerie des PME,

Considérant que la Région Nouvelle Aquitaine autorise, dans ce cadre, les EPCI qui le souhaitent à compléter les aides de la région sans limitation d'activités, ni de taille d'entreprises,

Considérant que la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a souhaité soutenir plus largement son tissu économique en créant un fonds de soutien pour les entreprises du territoire communautaire dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.

Au vu de la reprise de l'épidémie de la COVID-19 qui a impliqué la mise en place d'une deuxième période de confinement, Monsieur le Président propose une modification du Règlement d'Intervention afin de prendre en considération cette évolution de la situation et d'intégrer une période de référence ayant trait au premier confinement. Ainsi, est prise en compte pour le calcul de la perte d'au moins 50 % du Chiffre d'Affaires la période de référence comprise entre le **1^{er} mars et le 30 mai 2020**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer des aides aux entreprises telles que définies ci-dessous :
 - De 0 à 5 salariés : aide maximale de 1 300 €. Pour les auto-entrepreneurs l'aide maximale est de 650 €.
 - De 6 à 10 salariés : aide maximale de 3 000 €
 - De 11 à 20 salariés : en fonction du plan de relance taux maxi 30 % ;
- **VALIDE** la modification du règlement d'intervention ci-joint annexé;
- **AUTORISE** M. le Président à faire, dire et signer tous les actes en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 17/12/2020

Le 1^{er} Vice-Président,
Par délégation
Roland MOULINIER

